

**DON, DETTE ET CONTRE DON, UN TRAVAIL AUX MARGES DES FRONTIERES
PAR LA RENCONTRE DU SOCIAL ET DE LA CULTURE
DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES AU SAJ DU BREUIL**

Nous avons ces dernières années décliné, sous différentes formes, les postures professionnelles qui ont été en quelque sorte sculptées sur mesure dans les SAJ, afin d'épouser au plus près les contours des réalités psychosociales, éducatives et culturelles des familles venant s'y poser.

Ce faisant, nous avons élaboré, voire théorisé autour du vivre ensemble, du « faire-avec », pour initier des logiques de travail et d'accompagnement dans le champ de la protection de l'enfance et de la prévention fondées sur une coconstruction, visant à promouvoir l'autonomie des personnes.

Sans contrat préalable, de libre adhésion et sur la base d'un consentement éclairé, l'accueil est réputé sans projet ni objectif préétabli. On tente d'éviter autant que possible les disqualifications parentales en s'attachant non par tolérance, mais dans une perspective stratégique à se départir d'une vision trop « monochrome » des modèles d'éducation.

De penser les relations en terme d'interactions se déployant dans des contextes émotionnels des personnes, de percevoir les transmissions en lien avec les écosystèmes de vie des gens, d'appréhender les histoires familiales elles-mêmes régies par des cycles de vie, de sentir ce qui freine ou ce qui relance les processus de résilience des personnes, percevoir les loyautés aux modèles familiaux pris en héritage, plus que de l'empathie, c'est plus largement une bienveillance par une écoute active, entendons engagée dans la relation, qui doit présider aux échanges.

Dès lors, à la manière d'une Bonne Mère quelque peu envahissante, quels sont les espaces où peuvent se conflictualiser les choses, si nous avons par avance l'art et la manière de les désamorcer ? Un clivage ne s'opère-t-il pas dans la manière d'être des familles, ne s'autorisant plus à contester, ni être tout à fait soi puisque l'écoute et l'accueil sont au rendez-vous à Du Breuil !

Pire, alors que beaucoup sont démunis, une sorte de dette insolvable semble s'augmenter à mesure que le dispositif est en capacité, au nom d'un « prendre soin », de répondre par avance aux besoins ressentis.

C'est de la création de cette dette et de ses effets, mais aussi sur sa résorption que nous souhaiterions cette année porter l'attention en regardant du côté du cadre de travail et des marges à proximité desquelles s'ouvrent des frontières bousculant les limites de l'activité, nos représentations des familles, des métiers, et des nouveaux rapports à établir entre chacun à partir d'activités passerelles entre les différents interlocuteurs.

Nous savons depuis Monsieur Mauss, que lorsqu'une dette, entendue ici dans une assertion très large, matérielle, affective, morale... se contracte, il faut s'en acquitter en opérant un remboursement à hauteur de la dette contractée. Quand il s'agit d'argent, la chose paraît simple, on est tenu de rembourser la somme avec ou sans intérêts.

Mais ce qu'il nous apprend de plus c'est que lorsqu'on vous fait un cadeau, l'affaire est plus délicate. Je reçois un cadeau, passé l'émotion je me retrouve en dette, car je devrai à un moment ou un autre m'acquitter de celle-ci en faisant à mon tour un don.

Avisez-vous, après avoir reçu un cadeau d'anniversaire à forte valeur ajoutée d'un proche, de venir les mains vides à sa fête, alors qu'aucune loi ne réglemente à priori le don, ni la valeur de celui-ci, assurément vous risquez de ne plus être le bienvenu.

C'est en cela que le don et le contre don selon Monsieur Mauss, sociologue de son état, participe de la création des liens sociaux.

Ceci est le premier niveau du don et contre don, car derrière le cadeau, que ce soit par principe, convention, tradition, quelque chose s'achète, se négocie et au final aliène les relations en créant des obligations, ce qui correspond d'ailleurs par analogie aux mouvements boursiers d'appropriation de richesse par la spéculation sur la valeur d'un titre, à la bourse on vend et on achète des obligations, mais dans la vie quotidienne de Monsieur tout le monde, l'obligation n'est pas tant de valeur marchande qu'affective.

Or, et c'est le deuxième niveau qui nous intéresse par rapport à notre questionnement initial autour d'une dette qui se créerait vis-à-vis des usagers par les institutions, si je veux embarrasser et mettre en dette quelqu'un au niveau moral et affectif il suffit de le couvrir de cadeaux.

En effet, et c'est le principal apport à notre sens de la fameuse trilogie de Mauss, « le donner, rendre, recevoir ». Quand je donne quelque chose je mets l'autre en dette vis-à-vis de moi, ce dernier se doit donc de rendre au moins à hauteur réelle ou symbolique de ce que moi-même j'ai donné, je m'attends donc à recevoir en retour et ainsi se construit, en dehors même des institutions, des rapports sociaux entre les hommes (au sens générique du terme homme), qui échangent au travers un don et contre don une valeur ajoutée à la valeur d'échange du bien, participant de la sorte à la constitution des liens sociaux.

Ce sont les cadeaux de naissance, d'anniversaire, de mariage, qui au travers des cycles de vie des familles, rythment, régulent en partie au moins les liens sociaux, et les structurent à partir de codes ancestraux non écrits et participent de la sorte à la constitution du lien social en général.

Enfin le troisième terme de l'échange, et c'est celui qui va nous importer pour notre propos, porte lui sur la création d'une dette qui ne peut être remboursée par définition, car démesurée par rapport aux possibilités et moyens de l'autre. En d'autre terme si je submerge quelqu'un de cadeaux, d'attentions, non seulement je le mets en dette, mais il devient mon obligé.

Le chef du village était celui non pas qui possédait le plus de coquillages, qui était la « monnaie d'échange » sur cette île décrite par Monsieur Mauss, mais celui qui avait été capable de donner le plus, rendant le contre don impossible, tous devenaient ses sujets.

Alors, si on tient pour fondée cette approche des liens sociaux, décrits ici avec quelques libéralités pour les besoins de la cause s'entend, on comprend la valeur heuristique de cette démonstration appliquée au processus institutionnel qui par définition a, pour le dire rapidement, mission de soutenir les plus faibles en donnant ou offrant des prestations sans contrepartie apparente.

Et c'est souvent ce qui met les « usagers » des services sociaux en dette, car par définition s'ils y ont recours c'est qu'ils sont démunis et ne peuvent donner de contrepartie.

Certains s'opposent au système et s'en trouvent exclus au risque d'une relégation, d'autres, composent et développent des modalités d'existence plus ou moins opératoires, et certains s'accommodent du système, au prix d'une aliénation, une soumission et somme toute une dépendance plus ou moins forte à cette dernière.

D'aucuns les nommeront « les assistés », sans comprendre que c'est souvent, fusse à leur corps défendant, que nos institutions génèrent, non pas tant par prodigalité, que par la nature du lien établi entre elles et l'utilisateur, une relation qui vise à légitimer une fonction d'aide et d'assistance au prix d'une mise en dépendance.

L'autre difficulté rencontrée tient au fait que certains prestataires vivant dans ces formes de dépendance aux institutions, ne développent que des stratégies de survie sociale, mais peu ou pas de visions projectives de leur vie, car phagocytés dans l'ici et maintenant par leur situation sociale qui précisément les a conduits à établir des liens de grande dépendance aux institutions, entravant l'idée même d'un ailleurs ou d'autres possibles.

De plus, lorsque nous parlons de contrepartie non apparente dans l'échange qui se noue entre professionnel et usager, il convient de comprendre que si la dette reste non endossable, elle n'en est pas moins contractée et plus lourde à porter en terme de culpabilité, de ressenti et parfois même vécue comme infamante par les personnes.

Et c'est pourquoi dans ce type de transaction en trompe-l'œil où chacun joue sa partition, sur le thème du côté du professionnel, « rassurez-vous, vous ne me devez rien, je suis payé pour vous offrir tel ou tel service ou prestation » alors que répondre du côté de l'utilisateur, qui ne peut même pas s'autoriser à remercier.

Et c'est dans ces contextes que la violence n'est jamais très loin et peut surgir à la faveur d'une demande tenue pour légitime pour le professionnel, d'obtenir gage et réponse de l'utilisateur aux injonctions déguisées de telle ou telle administration ou service pour ouvrir droit ou maintenir une prestation, levant ainsi un bout du voile sur la contrepartie qui ne s'énonçait pas forcément afin de « rembourser la dette ».

Nous retrouvons tout particulièrement ce type de contrepartie valant échange et contre don dans les rapports entretenus entre les professionnels et les femmes, mis en demeure d'autonomie dans les dispositifs dédiés à l'accueil des femmes seules avec enfants.

D'où les débats sans fin entre l'aide et l'assistantat qui mettent souvent en accusation « l'utilisateur » sans comprendre que les termes de l'échange ne peuvent être par définition équitables, dès lors où l'offre de prestation place de facto l'utilisateur en situation de dépendance du fait même de sa demande d'aide initiale vis-à-vis des institutions.

Ajoutons encore que, dans cette opération de mise en dette « instituée » par le jeu institutionnel qui inscrit et assigne « l'utilisateur » à sa demande d'aide, l'institution trouve sa propre légitimité et rend par la même le changement des termes de l'échange très improbable, puisqu'il y va de sa propre survivance à maintenir, sinon fabriquer la persistance d'une demande d'aide justifiant par la même l'offre de prestation qu'elle incarne.

Le maintien des prix de journée se trouve dans cet ordre d'idée assujetti à cette logique comptable sous-jacente, attestant qu'une aide est octroyée en raison de l'existence de « nécessaires ».

Fort de ce petit détour par la théorie du don et contre don, nous souhaitons ouvrir en parallèle une autre réflexion portant sur la définition des notions de marge, de cadre et de frontières. Chacun de ces mots recouvre des sens très polysémiques ce qui va dans le sens de notre propos général qui s'attache à faire un lien entre la marginalité, le cadre et les frontières aux prises avec la question de la dette.

Ainsi, si dans le sens commun chacun appréhende l'idée de frontières, on peut aisément se les représenter comme ouvertes ou fermées.

Ces lieux de passages, par lesquels nombre de familles ont transité peuvent donc être soit des zones de libre circulation des hommes, des biens et des idées, soit des espaces de retenues, de rétention, des « no mans land ».

La frontière peut donc s'apparenter à un espace de métissage, là où les langues et les coutumes se mélangent, ou bien marquer l'altérité des territoires.

Elle suppose un franchissement, et peut être considérée comme faisant lien entre deux régions, ou séparation.

À la manière d'une porte à l'échelle d'un territoire domestique, elle peut étant fermée, empêcher l'accès, ou le réguler, le pas de la porte étant cette zone d'entre deux mondes.

La marge quant à elle se situe, dans l'assertion banale du terme, aux extrémités d'un continuum et apparaît donc toujours comme décalée à l'observateur placé à distance de celle-ci. Le marginal est désigné comme tel par ceux qui s'inscrivent dans la norme.

Le cadre lui peut s'apparenter à une représentation à plusieurs facettes, dans laquelle se trouve réunis en un lieu à la fois une structure, une organisation plus ou moins hiérarchique, un système, des personnes. Le cadre permet d'organiser et réguler l'activité autour des missions et de faire circuler des personnes en contenant à partir de règles et programmes leur relation et les échanges à l'intérieur d'un espace donné selon des règles établies.

Tel un puzzle, tentons maintenant de rassembler les morceaux en gardant à l'esprit ces images. Nous avons dit en des termes choisis combien la dette pouvait ne jamais être recouverte par les personnes ou familles les plus exposées, à la marge et fragilisées au niveau social.

Et qu'advient-il quand l'institution, en l'occurrence Du Breuil, forte de toute sa "légendaire bienveillance" met les gens en dette ? Et bien comme décrit, nous créons de la dépendance, et à le dire il ne s'agit pas de devenir inhospitalier pour rendre endossable par les intéressés cette dette, mais de réfléchir aux conditions à réunir pour que cette dette s'équilibre quelque peu, et cela pour plusieurs raisons.

À bien y réfléchir, que reste-t-il à une personne très démunie, et en demande d'aide pour rendre un peu de ce qui lui a été octroyé par le jeu des solidarités, sauf à s'offrir elle-même, c'est du côté des valeurs que l'échange peut opérer, dès lors où la dignité ne s'offre pas, elle est le dernier bien constitutif de la personne humaine.

Or, certains fonctionnements institutionnels augmentent la vulnérabilité de l'utilisateur en venant buter, toucher et parfois attaquer ce bien non négociable qu'est la dignité de la personne en demande d'aide. Violence et dépendance, rejet et marginalisation peuvent être les réponses d'adaptation des personnes à cette réalité de nos institutions.

Et le fait d'être bienveillant, chacun l'aura compris, amplifie paradoxalement la difficulté à effectuer un contre don.

Fort de ces constats, mis en évidence par la venue des artistes en résidence, il nous est apparu nécessaire, sinon impérieux que nos dispositifs puissent imaginer, sans sombrer dans l'idée de remboursement de dette symbolique, que des espaces devaient s'ouvrir pour que la compétence des familles puisse être mise à contribution, non pas pour payer à tout prix, mais **recouvrer de la dignité à pouvoir donner.**

La présence en nos murs depuis plus d'un an d'artistes aura permis de mettre en exergue cette réalité, en raison même de leur extériorité au dispositif.

En effet, étrangers à l'institution, et travaillant en tant qu'artistes sur les questions de représentation et création à l'intérieur d'un cadre qu'ils savent devoir bousculer, ils ont fait bouger les frontières inclusives et exclusives des rapports entre professionnels et familles, au travers un sentiment d'appartenance à un projet collectif fédérateur.

Les lignes de force, auxquelles nous nous référons pour bien garder nos identités professionnelles, se voient bousculées dans de tels contextes d'intervention.

Il ne s'agit pas d'une provocation volontaire des artistes voulant faire de « l'agit-prop » comme disaient les anciens, mais de prendre acte que lorsqu'une communauté de situation s'établit entre professionnels et parents à la faveur du travail réalisé avec les artistes, les zones frontières se déplacent, le cadre bouge, serions-nous à la marge avec des marginaux nous entraînant aux limites du cadre de travail et du travail social ?

Mis en incompetence à priori, par le projet artistique dont les techniques de réalisation nous échappent, et dans tous les cas placés en situation égalitaire avec les familles, on observe à cet endroit de drôles de mouvements.

Les familles dans de tels contextes existent pleines et entières, c'est même elles qui font don par leur présence et implication et nous mettent enfin en dette et ce faisant, rendent un peu de ce qu'elles ont à donner et qui s'est trouvé oblitéré dans la relation d'aide que nous avons établie sans réciprocité.

C'est aussi ce que devrait donner à entendre la notion de non expertise et la coconstruction dans nos dispositifs d'accompagnement.

On le voit, lorsque nous parlons des zones frontières, c'est pour marquer l'altérité des places occupées par chacun sans confusion possible à priori, mais aussi pour tenter de se servir de ces espaces, non comme des portes que l'on ferme, mais de fenêtres donnant sur les grands espaces métissés, où chacun tout en étant soi-même, accepte de prendre en l'autre autant que de donner.

Le cadre s'il borde, doit de ce point de vue s'adapter aux formes particulières qui jouent aux marges du dispositif.

Et c'est bien dans ces territoires limites, où les distances ne font pas séparation mais différenciation des êtres et de la pensée, où se déconstruisent certaines représentations, que l'innovation et la créativité peuvent jaillir, pour autant que nous sachions les promouvoir.

Ce n'est donc pas un hasard si c'est en lien avec un projet artistique qu'il nous a été donné de repenser la question du don à l'aune des frontières où se jouent ici par le biais d'activités spécifiques, les identités et l'autonomie de chacun au travers la rencontre de l'autre.

En d'autres termes, il s'agit de créer un processus d'apprentissage, s'apparentant à un cheminement initiatique, faisant que ma liberté s'augmente de celle des autres.

Bondy, décembre 2012

KRITCHMAR Georges.
Responsable du SAJ Du Breuil